

Le PRÉSIDENT: A moins que l'on avance une raison qui conseille une nouvelle réunion, je ne sais pas. Je veux savoir quel serait l'objet d'une autre séance.

M. HANBURY: Nous n'avons pas encore abordé les rapports.

Le PRÉSIDENT: Non, nous n'avons pas touché aux rapports. Monsieur Gray, j'ai ici une motion en votre nom. Désirez-vous que je la mette aux voix?

M. GRAY: Si vous voulez avoir cette obligeance.

Le PRÉSIDENT: M. Gray propose, avec l'appui de M. McGibbon, que le Comité demande à faire imprimer le procès-verbal au jour le jour, qu'à cette fin l'article 64 du Règlement soit suspendu, et qu'à l'intention des membres du Comité et de la Chambre il en soit imprimé 500 exemplaires en langue anglaise et 200 en langue française. Quel est votre avis, messieurs?

(La motion est adoptée.)

M. HANSON (*York-Sunbury*): Avant que le Comité ne lève la séance, je veux poser une question; si cette dernière est prématurée, ou embarrassante, l'on se dispensera tout simplement d'y répondre. Voici la question: Existe-t-il quelque raison qui déconseille de révéler au public de quelles lignes l'on projette dès maintenant l'abandon?

M. HANBURY: Des négociations.

M. HANSON (*York-Sunbury*): Si la question est prématurée, ou si elle met la direction du réseau dans une situation trop délicate, je n'insisterai pas assurément.

L'hon. M. MANION: Avant que le président du réseau ou le président du Comité ne répondent à cela, puis-je suggérer que des raisons graves déconseillent pareille réponse. Je vous donne mon opinion tout simplement. Ces hauts fonctionnaires ne relèvent aucunement de moi; ils répondront donc comme ils voudront. Il me semble que si l'on révèle la liste des lignes dont l'abandon, pour le moment, n'est qu'à l'étude, les régions atteintes seront en proie à un tel malaise, un tel mécontentement, que non seulement le Gouvernement, mais la direction du réseau et les députés eux-mêmes seront inondés de plaintes.

M. HANSON (*York-Sunbury*): C'est pour cela que j'ai posé la question. Qui va porter le poids de cette responsabilité? C'est le simple député au Parlement: il sera pris entre deux feux. J'espère que la direction en tiendra compte. Ce n'est pas à la direction que le public s'adresse en pareille occurrence: il s'acharne à talonner ses représentants parlementaires.

L'hon. M. MANION: Vous avez raison.

M. HANSON (*York-Sunbury*): Il est dénoncé s'il ne réussit pas à préserver telle ou telle ligne. Cela, je tiens à le faire bien noter par la commission de régie, à cause de la réaction d'une décision comme celle-là. C'est nous qui en porterons l'opprobre; plus d'un membre, sans doute, y perdra son mandat. Nous devrions donc être fixés là-dessus; peut-être, alors, pourrions-nous faire quelque chose pour nous défendre.

M. MCGIBBON: Je crains que vous ne fassiez rentrer les considérations d'ordre politique.

M. HANSON (*York-Sunbury*): Et après? Jamais on ne fera sortir cette question du domaine politique.

M. MCGIBBON: C'est pourtant ce qu'ils ont promis.

M. HANSON (*York-Sunbury*): Vous ne sauriez y parvenir: l'opinion publique de vos régions ne vous le permettra pas.

L'hon. M. EULER: C'est là un des désavantages d'être député.

L'hon. M. MANION: Cependant ce ne serait pas prudent, vu que ces projets ne sont réellement qu'à l'étude, et peuvent n'être jamais réalisés.

M. HANSON (*York-Sunbury*): Je n'ai pas manqué de noter cette réserve avant de poser ma demande: je veux être juste.